

## Assurance SEL - Mode d'emploi

### Fiche 4 : Déclaration de sinistre.

(Version du 24 juillet 2018)

L'assurance collective souscrite par les SEL, via SELidarité auprès de Belfius, couvre une série de risques, dont les accidents corporels qui surviendraient à l'occasion d'échanges de services entre membres.

Parce qu'une déclaration faite dans les formes facilite le traitement du dossier, Il est important de connaître la procédure à suivre. Et pour cela, il faut bien comprendre les principes de base.

1. La déclaration de sinistre peut être introduite auprès de l'assureur uniquement via un formulaire informatique disponible sur son site;
2. **Ce formulaire ne peut être complété que par des personnes mandatées par SELidarité ;**
3. Une fois le formulaire correctement complété, l'assureur traitera le dossier directement avec la (les) personne(s) concernée(s).

En pratique :

Le rôle de la personne de référence assurance dans chaque SEL est à nouveau essentiel. C'est elle qui est chargée de fournir les éléments indispensables à l'ouverture du dossier.

**A faire :**

1. Vérifier que le déclarant est assuré, en ordre de cotisation et de bonne foi ;
2. Regarder si en fonction des franchises mentionnées dans la police, une déclaration de sinistre semble utile ;
3. Transmettre par mail à l'adresse de référence [interselassurance@gmail.com](mailto:interselassurance@gmail.com), une demande de déclaration de sinistre, en mentionnant le SEL concerné et les éléments de base suivants :
  - a. Les coordonnées complètes du déclarant
    - i. Nom, Prénom, Téléphone, GSM, E-mail, Date de naissance, N° de compte en banque, et adresse complète
    - ii. S'il n'est pas assuré direct, mais membre de la famille vivant sous le même toit qu'un assuré, le mentionner avec son lien de parenté.
  - b. La date du sinistre et un bref résumé des circonstances
  - c. Les coordonnées du ou des témoins éventuels, le partenaire de l'échange de service en tout cas (voir celles demandées au déclarant).

Si des informations complémentaires sont nécessaires, par exemple en fonction de la nature des dommages, ou manque de précisions etc., contact sera pris directement par SELidarité avec le ou les intéressés pour les obtenir, avec copie au(x) référent(s) assurance du Sel concerné.

